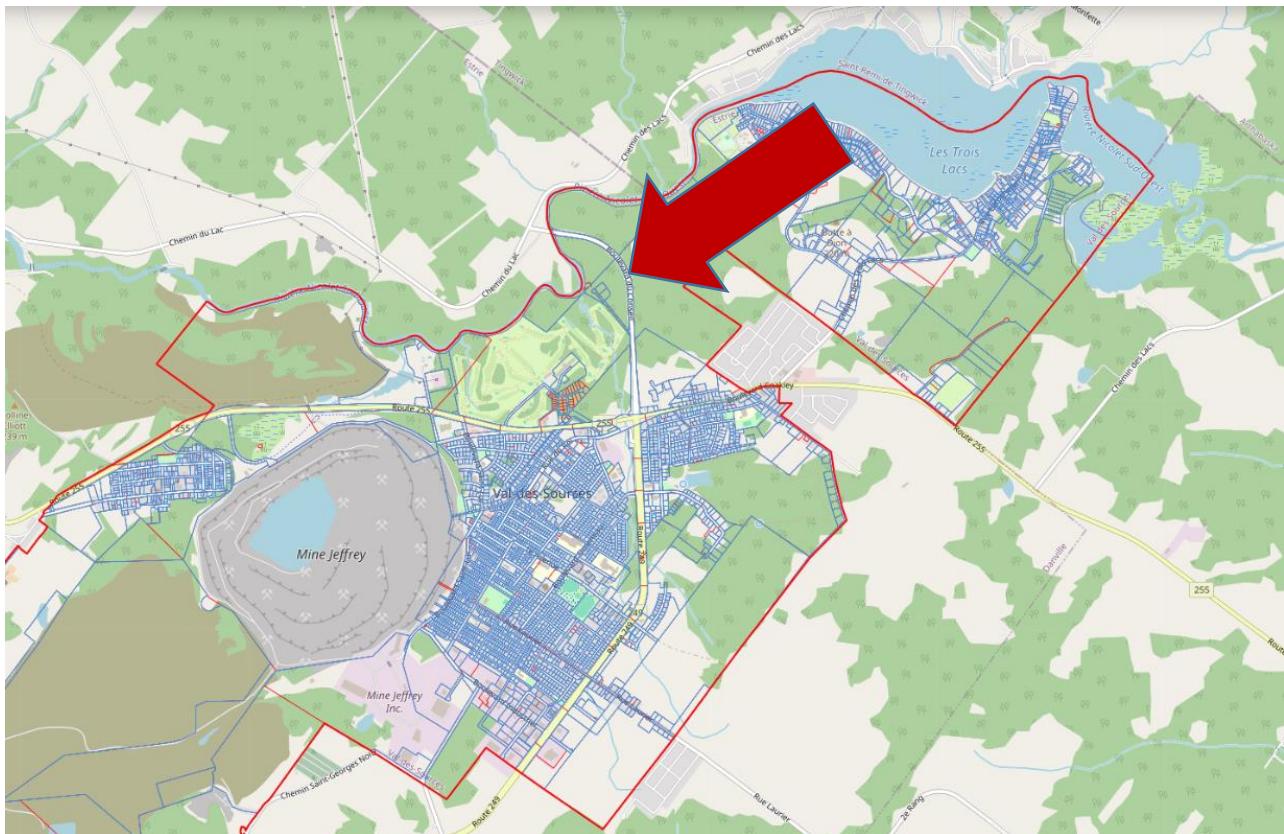


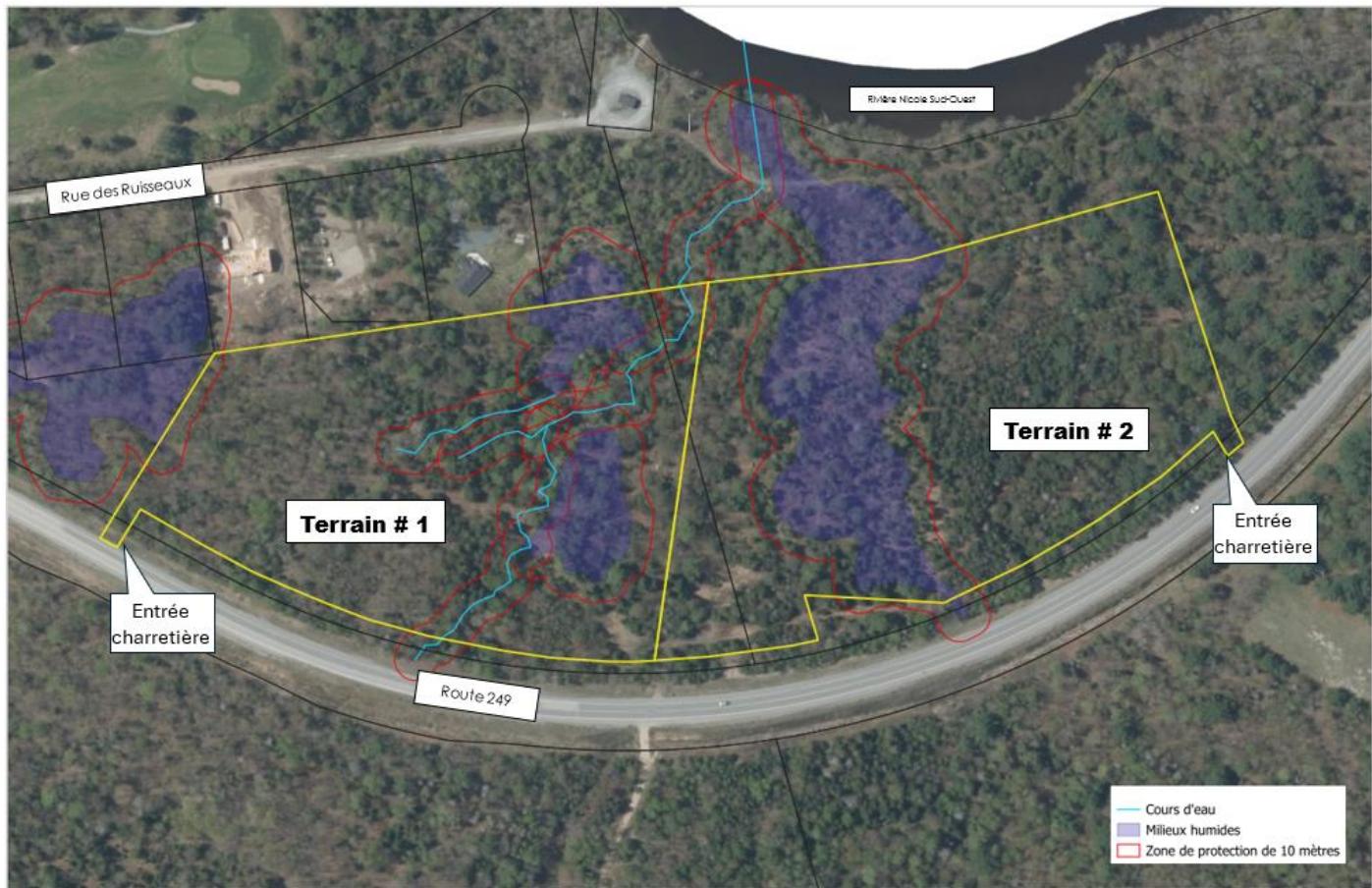
La Ville de Val-des-Sources offre en vente par soumissions publiques un terrain pour construction résidentielle situé en bordure de la Route 249 (Partie du lot 6 462 281).



1. Description de l'immeuble

L'immeuble est un terrain boisé vacant situé entre la Route 249 et la rivières Nicolet Sud-Ouest au nord de la rue des Ruisseaux. Il s'agit d'une subdivision du lot 6 462 281 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond.

Le terrain a une superficie approximative de 4.2 hectares. La façade avant mesure approximativement 320 mètres et la profondeur varie de 100 mètres à 200 mètres approximativement. (Les dimensions et superficies seront confirmées lors de l'opération cadastrale à être réalisée 90 jours après l'acceptation de l'offre par la Ville de Val-des-Sources).



Usages autorisés : Seuls les usages résidentiels unifamilial sont autorisés sur ce terrain.

Note importante : La Ville de Val-des-Sources favorise le maintien et l'aménagement de sentiers VTT, skis, vélos dans les emprises municipales.

Services municipaux : Le terrain n'est pas desservi par les réseaux d'égout ni d'aqueduc.

Opération cadastrale : Le terrain fera l'objet d'une opération cadastrale par la Ville de Val-des-Sources dans les 90 jours suivants l'acceptation de l'offre.

Exigences d'aménagement :

- Maintenir une bande boisée de 10 mètres en tout temps en bordure de terrain (marge de recul latérale) et à l'arrière (marge de recul arrière);
- Respecter les entrées charretières identifiées par la Ville de Val-des-Sources. L'entrée charretière (ponceau) à être aménagée entre la propriété et la Route 249

devra être conforme aux règles de la Ville et du Ministère des Transports du Québec.

- Le terrain est boisé. La Ville souhaite le maintien de la couverture boisée autant que possible;

2. Conditions et modalités obligatoires à être incluses au contrat de vente

1. La vente est faite sans garantie légale ;
2. Construire une résidence unifamiliale d'une valeur au rôle d'évaluation d'au moins 275 000 \$ **terminée au plus tard 24 mois suivant la transaction**. À défaut de respecter cette clause, la Ville de Val-des-Sources pourra, après un préavis de 60 jours, racheter le terrain **et les immeubles dessus** et ce pour un montant équivalent à 75% du prix payé moins les frais professionnels pour la transaction.
3. Dans le cas où l'acheteur désirerait vendre le terrain, la Ville de Val-des-Sources aura priorité dans un délai de 60 jours, pour racheter le terrain **et les immeubles dessus** et ce pour un montant équivalent à 75% du prix payé moins les frais professionnels pour la transaction ;

3. Conditions générales se rapportant à la vente de l'immeuble

Le prix minimum demandé pour présenter une soumission est de **75 000 \$**. Toutes soumissions inférieures à ce montant seront rejetées.

En plus du formulaire de soumission, l'enveloppe devra contenir un chèque, ou autre forme d'acompte légalement reconnue pour un montant de **500 \$** soumise à la municipalité.

L'enveloppe scellée pourra être déposée en main propre ou par messagerie spéciale au plus tard le **Mercredi 2 mai 2025 à 10 h** à l'adresse suivante : Ville de Val-des-Sources à l'attention du greffier « **APPEL D'OFFRES 2025-004 - Vente du terrain # 2 – route 249** » 345 Boulevard Saint-Luc Val-des-Sources, Québec J1T 2W4

L'ouverture des soumissions se fera en public, immédiatement après l'expiration du délai, soit le vendredi 2 mai 2025, à 10 h 05 à la salle du Conseil (124, rue Greenshields).

La décision pour la vente sera prise par le Conseil municipal à une séance du conseil.

Le soumissionnaire s'engage à signer, dans un délai de 45 jours après son envoi, la promesse d'achat que lui soumettra la municipalité.

Le présent avis et les documents annexés peuvent être consultés à l'hôtel de ville sur demande. La présente ne constitue pas un engagement pour la municipalité de vendre la propriété visée par le présent appel d'offres.

La Ville de Val-des-Sources ne s'engage pas à accepter ni la plus élevée ni aucune des offres reçues et n'encourt aucune obligation ni frais envers les soumissionnaires.

TOUTE PROPOSITION INFÉRIEURE AU PRIX DE VENTE MINIMAL, TOUTE PROPOSITION COMPORTANT PLUS D'UN MONTANT OU TOUTE PROPOSITION REÇUE APRÈS 10 H LE VENDREDI 2 MAI 2025 SERA AUTOMATIQUEMENT REJETÉE.

Donné à Val-des-Sources, ce 11 AVRIL 2025.



Georges-André Gagné, directeur général et greffier

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Le prix offert pour l'acquisition du terrain #2 – Route 249 _____ \$
(Avant taxes)

Nom et adresse du soumissionnaire :

Courriel : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

Date : _____